

DURAN

Société anonyme au capital de 13 847 913,18 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2010, notre conseil s'est réuni deux fois. Les 12 mai et 15 décembre.

I – Gouvernement d'entreprise

Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

I.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de trois membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Denis Brami, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

La liste des Administrateurs de la société incluant les fonctions qu'ils exercent dans les autres sociétés est mentionnée dans le rapport de gestion.

Compte tenu de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du CA, un représentant de sexe féminin devra être nommé lors de la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle ayant à statuer sur la nomination ou le renouvellement d'administrateurs, soit au cours de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'ex clos le 31 décembre 2011.

I.2 Code de gouvernement d'entreprise utilisé

Le code de gouvernement d'entreprise utilisé par notre société est « Le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » d'avril 2010 de l'AFEP MEDEF.

Ont été écartées pour des raisons de simplification et compte tenu de la taille de notre société, les dispositions suivantes du Code précité :

- La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général
- La représentation de catégories spécifiques
- Les administrateurs indépendants
- Le comité des comptes
- Le comité de sélection ou des nominations
- Le comité des rémunérations
- Une présentation standardisée des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

I.3 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

I.4 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du code de commerce, Messieurs Patrick Cassoux et Henri Baetz, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 28 juillet 2011 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif.
Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

I.5 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.

Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 83%.

Lors de sa réunion du 12 mai 2010, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 de la Société.

Lors de sa réunion du 15 décembre 2010, le conseil a arrêté les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2010.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle interne

II-1 Définitions et objectifs en matière de contrôle interne :

Le groupe Duran adopte la définition du contrôle interne proposée dans le Cadre de Référence de l'AMF.

Le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

II-2 Périmètre du contrôle interne et diligences du président

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrant dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL Acousti Studios, SARL Valentine.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne de la société et sous forme synthétique les procédures mises en place.

II-3 Description synthétique des procédures de contrôles mises en place :

II-3-1 Organisation générale du groupe

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

- ✓ Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.
- ✓ Les performances des sociétés sont suivies par activité.
- ✓ Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

II-3-2 Diffusion d'informations en interne

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

Le conseil d'administration valide la stratégie à mener au sein du groupe.

Celle-ci est ensuite relayée par le Président Directeur Général lors des comités de Direction auprès des différents responsables des directions globales.

Les membres du Comité de direction transmettent à leurs équipes la mise en œuvre de cette stratégie.

Le suivi des politiques et décisions prises par les organes de direction est assuré lors du comité de direction par la présentation de la réalisation des objectifs assignés à chaque direction.

II-3-3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de risque

Les activités de contrôle décrites dans le paragraphe II-3-4. ont été conçues afin de répondre aux risques majeurs pouvant impacter l'activité de Duran.

II-3-4 Activités de contrôle

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits/marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Organisation générale du contrôle interne.

En 2007 a été créé un service d'audit interne chargé de valider le contrôle interne. Le service d'audit interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général. Le service d'audit interne est constitué d'une personne.

Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Le contrôle de gestion est décomposé en 2 branches :

- L'image composée des sociétés LTC, Scanlab et Duran
- Le son composé des sociétés Les Auditoriums de Joinville, SIS
-

L'activité du contrôle de gestion consiste notamment en :

- L'établissement des budgets annuels
- L'analyse et rapprochement des écarts entre le réalisé et le prévisionnel
- Le contrôle de la gestion commerciale : devis, avoirs
- Le contrôle des demandes d'embauche
- Toute analyse de gestion nécessaire à la prise de décision des organes de direction.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

- Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par le service contrôle de gestion ;
- La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;
- La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;
- La gestion des compétences ;
- Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

Organisation du contrôle interne opérationnel : gestion des risques

Il existe au niveau du groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...) :

- Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il

est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;

- Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;
- Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

II-3-5 Animation et surveillance du contrôle interne

Le service d'audit interne exerce sa mission et remet son rapport au Président.

Le Président informe le conseil d'administration des mesures correctrices entreprises en cas de défaillance du contrôle interne.

III Description des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Organisation de l'information financière et comptable

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

- a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :
 - Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;
 - Établissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ; (il n'existe pas de comptes consolidés analytiques) ;
 - Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;
 - Établissement de situations semestrielles consolidées ;
 - Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

- b) Service de trésorerie
 - Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.
 - Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires existe.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès de journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

IV Plan d'actions et perspectives 2011

Le guide d'Application Comptable et Financier de l'AMF est mis en application progressivement au sein du groupe :

- Organisation des différents services du groupe et notamment un service comptable et financier avec à sa tête une Direction comptable
- Mise en place d'un circuit d'information économique fiable.
- Sécurisation des systèmes d'information

En 2011 le service d'audit interne poursuit les missions définies en 2010 sur les services de recouvrement clients et de la facturation.

V – Autres informations :

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont prévues aux articles 23 et suivants des statuts (convocation, lieu de réunion, ordre du jour, accès aux assemblées, droit de communication).

a) Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

Depuis le 7 avril 2009, la société QUINTA INDUSTRIES détient 2 804 689 actions sur les 2 843 514 actions composant le capital social, soit 98,63% du capital.

b) Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2010

Rémunérations des administrateurs :

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

Chaque administrateur perçoit une rémunération fixe déterminée par référence aux pratiques de marché.

Aucun des mandataires sociaux ne perçoit de rémunération au titre de son mandat d'administrateur.

Monsieur Gibard ne perçoit aucune rémunération du groupe Duran.

SALAIRE BRUT PERCU PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE EN 2010 EN K€

Nom	Mandat ou salaire forfaitaire	AEN Voiture	AEN Chômage	AEN Prévoyance	AEN Logement	13ème mois	Bonus	Brut
GIBARD JR	324 000	2 468	11 160			27 000		<u>364 628</u>
DJOUHRI F (Quinta Indust)	90 000	8 999				7 500		<u>106 499</u>
DJOUHRI F (ADJ)	60 000							<u>60 000</u>
CHIAVASSA O Du 01/01/10 au 11/06/10	109 998	3 109		1 379		8 137		<u>122 623</u>
BRAMI D.	133 200	6 218			12 024	11 100		<u>163 542</u>

c) Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur.

d) Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2010.

Le Président du Conseil d'Administration.
Jean-Robert GIBARD